

Décision n°2025-42-tarifs

Décision portant approbation des tarifs pour les étudiants sortants et paiement des « stipends » et logement aux étudiants entrants dans le cadre du programme ISEP 2026/2027

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'Education

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2024, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs

Considérant qu'Aix-Marseille Université est membre du réseau international ISEP pour la mobilité étudiante depuis 1982,

Considérant que le programme d'échange d'étudiants « *International Student Exchanges Programs* » (ISEP) offre l'opportunité aux étudiants inscrits à AMU de poursuivre leurs études dans une université membre du réseau ISEP pendant un semestre ou une année universitaire,

Considérant que ce programme est basé sur une stricte réciprocité de la mobilité étudiante toutes disciplines, signifiant qu'un étudiant entrant d'une université membre du réseau ISEP doit préalablement être sélectionné pour étudier à AMU afin qu'un étudiant d'AMU ait l'opportunité d'étudier dans une université membre du réseau ISEP,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs relatifs au programme d'échange d'étudiants ISEP « International Student Exchange Programs » (N° 2023-14054) à partir de l'année universitaire 2026/2027 comme suit :

Coût par étudiant sortant AMU	
Frais de placement (paiement par carte bancaire)	525 €
Forfait frais de logement et pension par semestre (prélèvement bancaire en 4 mensualités par semestre) SM1 : septembre, octobre, novembre, décembre SM2 : janvier, février, mars, avril	3 700 €
Soit coût par étudiant pour un semestre	4 225 €

Coût par étudiant entrant	
Stipend (forfait repas) versé une fois par semestre fin septembre SM1 fin janvier SM2 par virement bancaire	1 600 €
Chambre en cité universitaire forfait semestre (paiement sur facture au CROUS selon les tarifs en vigueur)	1 600 €
Prestations d'accueil : orientation, tuteur étudiant, cours de FLE au SUL ...	500 €
Soit coût par étudiant pour un semestre	3 700 €

Article 2 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **15 OCT. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

15 OCT. 2025